

DÉPARTEMENT

Allier

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON**

DATE DE CONVOCATION

31 octobre 2025

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

DATE D’AFFICHAGE

3 octobre 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le dix octobre
À dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune
Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de
Mme Maria SCHNEIDER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 11

Présent : 11

Votants : 11

Étaient présents : SCHNEIDER, SANTARELLI, VÉRON, GABRIEL,
RATINIER, SEGAUD, DEVAUX, PUY, de COMBARIEU, de BURE, SELLIER

Était absent excusé : /

Secrétaire de séance : SANTARELLI Antoine

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l’unanimité.

OBJET

AR20251024–Révision Lignes Directrices de Gestion

Madame le Maire informe les élus que depuis 2021, les Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion de l’Allier (CDG03) ne sont plus compétentes pour examiner les décisions en matière d’avancement de grade et de promotion interne. Il a donc été mis en place les Lignes Directrices de Gestion (LDG). Elles déterminent, dans chaque commune, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents. La commune de Châtel Perron, par arrêté du 28-09-2021, a mis en place les LDG. Suite à la réforme du statut des secrétaires de mairie (loi N°2023-1380 du 30-12-2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie), il est prévu que les agents exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie, peuvent bénéficier d’un avantage spécifique d’ancienneté pour le calcul de l’ancienneté requise au titre de l’avancement d’échelon. Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu’il convient donc pour les communes de « compléter » les LDG arrêtées en 2021.

Elle confirme que le projet de modification a été adressé pour avis au Comité Social Territorial (CST) du CDG03 qui a rendu un avis favorable en date du 03-10-2025.

Elle indique que le nouvel arrêté, validant ces modifications, sera adressé à la Préfecture de l’Allier.

DCM20251110_19–Remplacement fenêtres logement communal

Mme le Maire explique aux élus que les locataires du logement communal situé « 5 Route de l’Eglise » ont signalé que deux fenêtres laissaient passer de l’air.

L’entreprise SD Menuiserie de St Pourçain sur Besbre présente deux devis :

- Un pour le remplacement des fenêtres en bois 3 346.92 € HT (salle d’eau 1 662.20 € et chambre 1684.72 €)
- Un pour le remplacement des fenêtres en PVC 1 781.99 € HT (salle d’eau 873.14 € et chambre 908.85 €).

Mme le Maire informe les élus qu’une déclaration préalable devra être déposée auprès de la DDT de Montluçon ; que le logement est situé dans le périmètre des Bâtiments de France, ce qui rallonge le délai d’instruction du dossier.

Mme le Maire, dans le cadre desdits travaux, propose de déposer un dossier de demande d'aide auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au titre du Fonds de Concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ✓ De remplacer les deux fenêtres du logement communal situé « 5 Route de l'Eglise »,
- ✓ De valider le devis de l'entreprise SD Menuiserie d'un montant total de 1 781.99 € HT
- ✓ De déposer à la DDT de Monluçon une déclaration préalable de travaux
- ✓ De déposer un dossier de demande d'aide auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au titre du Fonds de Concours.
- ✓ Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette dépense qui sera inscrite au BP 2026.

DIVERS :

PLUi- Avis des Conseils Municipaux sur le projet arrêté

Mme le Maire explique aux élus que par délibération en date du 29-09-2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire a arrêté le « Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et tire le bilan des différentes concertations avec les communes. Ce projet est soumis pour avis à chaque commune membre, qui doit donner un avis avant le 2 janvier 2026. Les membres du Conseil Municipal décident d'ajourner leur décision afin de prendre plus de renseignements auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Situation comptable 2025

Les élus ont pris connaissance de la situation comptable de la commune arrêtée au 21-10-2025 et constate que cette dernière est saine.

Ressources humaines

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 28 octobre dernier, elle a échangé avec Mme Boutot, responsable du service « Emploi/Intérim/Concours » du CDG03 quant à la procédure de recrutement pour le poste qui sera à pourvoir au départ de la secrétaire générale de Mairie, Mme Boutot explique plusieurs points à prendre en compte :

- Selon le ou la candidate recruté (e), la procédure peut varier (si expérimenté (e) ou pas).
- Préconise d'attendre début d'année 2026 pour faire la déclaration de vacance de poste sur le Site du CDG03 qui vaut appel à candidature
- Explique que les élus peuvent commencer de recevoir les postulants actuels, mais sans engagement (s'ils sont intéressés, ils devront postuler au moment de la vacance de poste afin de respecter la procédure).
- Si mutation : pas de tuilage et impossibilité de « faire machine arrière » si l'agent ne convient pas.

Pour information, lors de la réunion des secrétaires de mairie, le secrétaire général de mairie d'une commune voisine, a fait savoir qu'il serait intéressé par le poste : il a adressé un mail à la mairie le 19 octobre dernier. Il a été reçu ce jour à 17h30.

La commune a reçu également en mairie le 7 novembre, une candidate, qui avait envoyé une candidature spontanée.

Mme le Maire explique qu'une autre candidate est passée en mairie et a adressé un mail : les élus la recevront prochainement.

Agent recenseur

Mme le Maire informe les élus que Mme Adeline DESBORBES a signé son arrêté en qualité d'agent recenseur. Elle sera informée des dates de formation dès que la commune en aura connaissance. Mme Christine DESMOULES, coordonnateur communal, participe à une première formation, le 12 novembre.

Alarme hangar communal

Mme le Maire informe les élus que lors de la construction du hangar à matériel et suite aux différents cambriolages, la commune avait opté pour un système d'alarme auprès de VIGILEC. Le Kit Centrale Radio fonctionne avec une carte SIM et l'abonnement de cette carte est à 10.99 € TTC par mois.

L'opérateur Orange confirme que le contrat actuel n'est pas engagé et que la commune peut souscrire une nouvelle offre à 1.99 € (***mais qui doit être cumulée à une BOX***). Il propose de mettre les factures au nom de Mme le MAIRE : ce qui n'est pas légal. A savoir que les factures relatives à la collectivité, doivent être au nom de la Commune. Les membres du Conseil Municipal, après réflexion, ne souhaite pas pour le moment, réfléchir à un autre système d'alarme, mais conseillent de voir s'il est possible de contracter une offre moins onéreuse auprès d'autres opérateurs.

Ets JOBERT

Mme le Maire informe les élus du prix du bidon de carburant (tout prêt) pour les dernières utilisations des équipements thermiques (25.67 € HT). Les élus décident d'accepter ce tarif auprès des Ets Jobert pendant la garantie du matériel.

Mairie de Jaligny Sur Besbre

Mme le Maire informe les élus du courrier reçu par la Commune de Jaligny (adressé aux communes de Thionne, St Voir, Mercy, Chapeau et Châtelperron), dans lequel, elle aborde la problématique de l'augmentation du prix des repas scolaires à 8,50 € à partir de septembre 2026 et la gestion de la restauration scolaire. Cette dernière indique avoir également décliné la demande du Conseil Départemental de l'Allier de signer, au nom de chaque commune, un marché public pour la fourniture de repas. Elle invite les communes concernées à adopter la même position. Concernant, la facturation des prix des repas des enfants de chaque commune, elle leur demande de prévoir dans le Budget Prévisionnel 2026, les écritures à passer au titre du prix des repas. Les élus ont pris connaissance de cette information.

Préhistorama

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune de Châtelperron (Mme le Maire et le 1^{er} adjoint) a été reçue le vendredi 24 octobre 2025, par les élus de la Communauté de Communes au sujet de l'avenir du Préhistorama.

Cette dernière les informe du projet : la Communauté de Communes pense construire un bâtiment à part pour la salle d'exposition ; la commune devra se charger de l'aménagement de la salle communale et de la cuisine ; la Communauté de Communes apportera un appui en ingénierie pour ce projet.

Cérémonie des vœux 2026

Les élus décident de programmer la cérémonie des vœux le vendredi 23 janvier 2026 à 18h30 à la salle de réunion. Chaque conseiller apportera quelque chose à déguster.

Loi Engrillagement

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du mail de la DDT en date du 23-10-2025 relatif à la loi Engrillagement et de la plaquette synthétique transmise aux détenteurs de parcs de chasse connus des services de la DDT.

Commission de contrôle de la liste électorale

Mme le Maire informe l' élu, responsable de la commission de contrôle de la liste électorale, qu'il doit passer en mairie pour fixer une date. La commission doit se réunir entre le 21 novembre et le 31 décembre.

Barnum Région AURA

Mme le Maire explique aux élus, que dans le cadre du dispositif de « cession à titre gratuit de barnums » aux communes, la Région Auvergne Rhône Alpes attribue à titre gratuit un barnum au profit des associations de la commune. La remise officielle, en présence d'élus régionaux, aura lieu le mercredi 3 décembre 2025 entre 9 h et 10h30 au garage communal « rue Louis Mandrin » au BREUIL. Mme le Maire se charge de le récupérer.

Influenza Aviaire

Mme le Maire informe les élus de la campagne de protection contre l'Influenza Aviaire.

Forum de l'Ingénierie Territoriale Patrimoine et Territoire du 7 novembre à la Préfecture de l'Allier

Mme le Maire donne connaissance aux élus du livret délivré lors de ce forum qui présente les partenaires présents. Elle explique que ce temps d'échange visait à accompagner les porteurs de projets de rénovation ou de valorisation du patrimoine bâti.

Éclairage sortie salle de réunion et mairie

Mme le Maire propose de demander un devis pour un luminaire solaire aux sorties de la salle de réunion et de la mairie.

Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,